

3 bonnes raisons de choisir Kocide® 35 DF La référence Cuivre

- › Kocide® 35 DF permet de réduire les doses de cuivre apportées à l'hectare tout en gardant une efficacité optimale grâce à la bio-disponibilité de sa forme hydroxyde.
- › Kocide® 35 DF est très facile d'utilisation car il est présenté sous forme de granulés à disperser dans l'eau ne générant pas de poussières lors de la manipulation du produit*.
- › Kocide® 35 DF est utilisable en Agriculture Biologique, conformément au Règlement CEE n° 2092/91 modifié du 24 juin 1991.

* il convient de porter les équipements de protection individuelle appropriés lors de la manipulation du produit, de la préparation de la bouillie et de son application.



DuPont et "Identité Préservée du Vin"

Avec sa démarche "Identité Préservée du Vin", DuPont s'engage auprès des viticulteurs afin de leur assurer :

- › la maîtrise de leur coût de production,
- › la diminution significative des quantités de matières actives apportées à l'hectare,
- › la réduction du volume d'emballage à recycler.

Le programme "Identité Préservée du Vin" s'inscrit dans la démarche de DuPont de respect de l'environnement et de la Protection Raisonnée de la Vigne.

"Identité Préservée du Vin" : *Votre Vin sous Haute Protection*

DuPont™ Kocide® 35 DF : Granulés à disperser dans l'eau (WG) contenant 35 % de cuivre métal de l'hydroxyde de cuivre. Autorisation de Mise sur le Marché n° 9900354. Xn-Nocif. R22-Nocif en cas d'ingestion. R41-Risque de lésions oculaires graves. R50-Très toxique pour les organismes aquatiques. R53-Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. N-Dangereux pour l'environnement. Fongicide et bactéricide autorisé en traitement sur parties aériennes des cultures suivantes : Arboriculture [Abricotier (*bactérioses*) 0,35 kg/hl, Cerisier (*chancre bactérien*) 0,35 kg/hl, Noisetier (*bactérioses*) 0,35 kg/hl, Noyer (*bactérioses*) 0,35 kg/hl, Olivier (*bactérioses*) 0,35 kg/hl, Pêcher (*bactérioses*) 0,35 kg/hl, Pêcher (*dépérissement bactérien*) 0,35 kg/hl, Poirier - Cognassier Nashi (*bactérioses a pseudomonas*) 0,35 kg/hl, Pommier (*bactérioses à pseudomonas*) 0,35 kg/hl, Pommier (*chancre européen*) 0,75 kg/hl, Prunier (*chancre bactérien*) 0,35 kg/hl, Cultures maraichères [Tomate (*mildiou*) 3,50 kg/ha, Chou (*bactérioses*) 3,50 kg/ha, Echalote (*bactérioses*) 3,50 kg/ha, Fraisier (*maladie des taches pourpres et rouges*) 3,50 kg/ha, Fraisier (*cythis fragariae*) 3,50 kg/ha, Fraisier (*maladie des taches angulaires*) 3,50 kg/ha, Haricot (*graisse du Haricot*) 3,50 kg/ha, Poireau (*mildiou*) 3,50 kg/ha, Poireau (*pseudomonas syringae*) 3,50 kg/ha, Chicorée Witloof - production de collets (*bactériose*) 0,0035 kg/m², Chicorée Witloof - production de racines (*bactériose*) 3,50 kg/ha, Artichaut (*graisse de l'artichaut*) 3,50 kg/ha, Céleris (*bactérioses*) 3,50 kg/ha]. Viticulture [Vigne (*mildiou*) 4,5 kg/ha, Vigne (*nécrose bactérienne*) 11,40 kg/ha]. Porte-graines [Potagères porte-graine (*mildiou*) 3,5 kg/ha, Potagères porte-graine (*rouille blanche*) 3,5 kg/ha, Potagères, Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires (*rouille*) 3,5 kg/ha, Potagères, Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires (*mildiou*) 3,5 kg/ha, Betterave porte-graine (*mildiou*) 3,5 kg/ha]. Kocide® 35 DF est une marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company. Homologué et distribué par DuPont Solutions (France) S.A.S. - Défense Plaza - 23/25, rue Delarivière Lefoullon - Défense 9 - F-92800 Puteaux Tél. 01 41 97 44 00. R.C.S. Nanterre 492 951 306 - www.fra.ag.dupont.com - **Dangereux. Respecter les conditions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.**



The miracles of science™

DuPont™ Kocide® 35 DF

Fongicide contre
le mildiou de la vigne



Kocide © 2000 - Mars 2008 - Annule et remplace toute édition précédente. Création Azi graphic - Impression TMAAG



The miracles of science™

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI**

Composition et formulation

Formulation contenant :

➤ Cuivre métal de l'hydroxyde de cuivre **35%**

Usages homologués

- Mildiou de la vigne : **4,5 kg/ha*** soit 1 575 g de cuivre métal par ha.
- Délai avant récolte (DAR) : 21 jours.
- Zone non traitée (ZNT) : 20 mètres.
- Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 24 h après traitement.

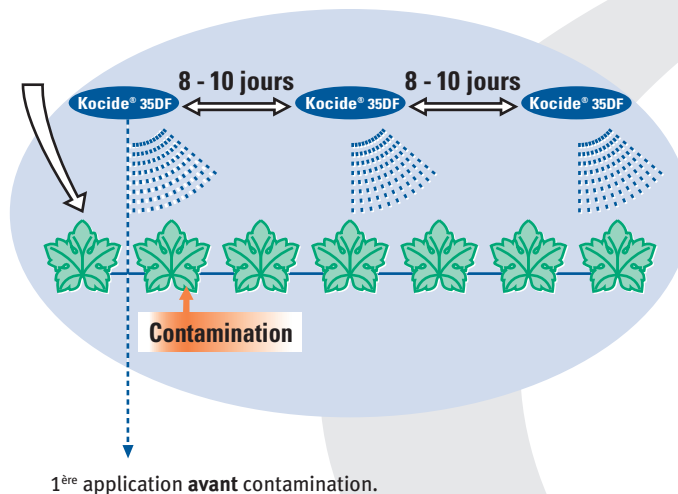
* Dose maximale par hectare et par an égale à 10 kg de cuivre métal, soit 6 applications de Kocide® 35 DF à dose pleine contre le mildiou.
En Agriculture Biologique les apports de cuivre sont limités à 6kg/ha/an de cuivre métal.

Caractéristiques

- Kocide® 35 DF et le mildiou de la vigne.
 - Kocide® 35 DF possède une activité préventive contre le mildiou de la vigne.
 - Kocide® 35 DF, grâce à la bio-disponibilité de sa matière active, apporte une faible dose de cuivre métal pour une efficacité optimum.
 - Kocide® 35 DF possède une persistance d'action, ainsi qu'une adhésivité au végétal, qui lui confère une bonne résistance au lessivage.
 - Kocide® 35 DF présente un haut niveau d'efficacité contre le mildiou mosaïque (mildiou tardif) responsable de défoliation précoce.
- Kocide® 35 DF : des actions complémentaires.
 - Kocide® 35 DF présente l'ensemble des activités secondaires bien connues du cuivre sur les autres pathogènes que le mildiou de la vigne. Kocide® 35 DF est un frein efficace contre le développement de la pourriture acide ainsi que d'Aspergillus carbonarius responsable de la présence d'ochratoxine A (OTA) dans les vins.
 - Kocide® 35 DF possède une action cicatrisante et stimule la lignification des bois permettant un meilleur aoûtement des bois.

Comment utiliser Kocide® 35 DF ?

Se référer aux Avertissements Agricoles des Services Régionaux de la Protection des Végétaux ou aux bulletins techniques des organisations professionnelles.



Recommandations

- Kocide® 35 DF s'utilise dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive contre le mildiou de la vigne.
- **Intervalle de traitement :**
 - Dans le cas général : 10 jours.
 - En cas de risque élevé de mildiou : 8 jours.En toute situation, il convient d'adapter cet intervalle en fonction de la croissance de la vigne, afin que le feuillage formé après la dernière application soit protégé.
- Kocide® 35 DF peut être appliqué pendant toute la période de risque de mildiou. Cependant sa période d'utilisation optimale se situe après la nouaison.

Pour tous renseignements, consulter votre revendeur habituel.

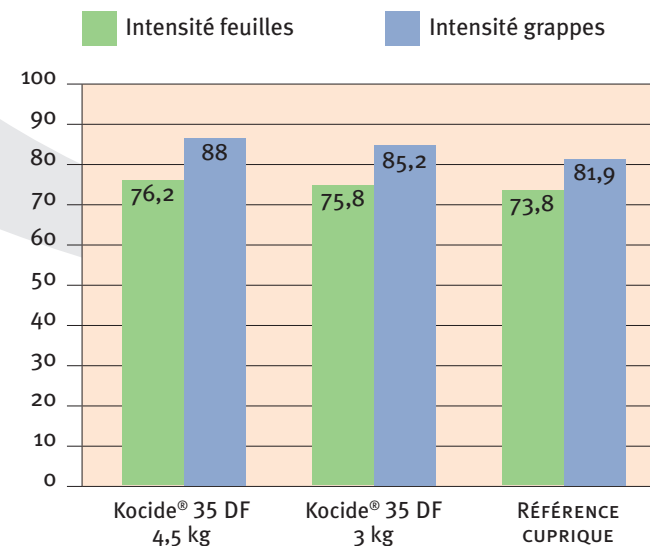
Préconisation à la dose réduite de 3 kl/ha

Depuis 5 ans, DuPont a mené de nombreuses expérimentations permettant de valider l'utilisation à dose réduite de Kocide® 35 DF.

- En application de post-nouaison, Kocide® 35 DF peut être préconisé à la dose de **3 kg/ha**, soit 1 050 g de cuivre métal sous réserve de respecter les conditions d'emploi suivantes :
- Utiliser Kocide® 35 DF dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive contre le mildiou de la vigne ;
 - Respecter un intervalle de traitement de 10 jours maximum, et réduire cet intervalle à 8 jours en cas de risque élevé de mildiou. En toute situation, adapter cet intervalle en fonction de la croissance de la vigne, afin que le feuillage formé après la dernière application soit protégé ;
 - Renouveler impérativement le traitement après une pluie lessivante (30mm).

Résultats d'essais au champ

(DuPont 2003-2007)



Moyenne de 12 essais DuPont de 2003 à 2007.
Moyenne Témoin : Intensité Feuilles : 51,6 % ; Intensité Grappes : 53 % (% surface organe atteint).